

Les APC s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité à raison d'une heure par semaine.

Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT.

Dans l'enseignement catholique, le chef d'établissement propose l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires et inscrit ces dispositions dans le projet d'établissement.

Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants.

Le maître de chaque classe dresse, après avoir recueilli l'accord des parents ou du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires.

À l'école élémentaire, l'aide peut être consacrée à l'amélioration des compétences en français ou en mathématiques. Elle permet des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement, de systématisation ou des approches différentes des savoirs. Elle favorise la prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches employées.

Ce temps permet aussi de à mettre en œuvre des actions inscrites au **projet d'établissement**.

L'organisation et les avantages des APC à l'école Saint Joseph

Quand ? Sur temps scolaire, ni avant la classe ni après la classe. L'heure est intégrée au temps scolaire de tous les enfants. Elle est placée le mardi en début d'après-midi de 13h30 à 14h30.

Comment ? Les enfants de PS et MS étant au repos, l'enseignant de maternelle se joint aux deux autres collègues.

3 enseignants = élèves de la grande section au CM2

Les enseignants identifient lors d'un temps de travail en concertation les élèves qui ont besoin d'APC. Ils forment deux groupes constitués d'un petit nombre d'élèves. Deux d'entre eux prennent en charge ces deux groupes pendant que le troisième s'occupe de tous les autres qui sont répartis à des jeux de société.

Le dernier quart d'heure, les enfants sont tous réunis pour préparer ou revenir sur un temps fort de l'école, partager le suivi des éco-comités avec les éco-délégués, ou tout simplement bénéficier d'une lecture offerte.

🕒 L'heure est systématiquement effectuée : c'est l'équipe entière qui porte et organise ce temps.

🕒 Les élèves qui en bénéficient ne sont pas obligés d'arriver 30 minutes avant le début de la classe ou de rester 30 minutes après la fin de la classe.

🕒 En étant concentrée en une seule fois sur la semaine, il y a peu de temps d'installation et donc moins de temps pris sur les apprentissages

🕒 L'enseignant qui mène l'APC n'est pas forcément le maître ou la maîtresse des élèves. L'équipe fait le choix de poser un autre regard sur les élèves et partagent sur des temps de concertation (mise en place, choix des élèves et bilans)

🕒 Les élèves qui sont en jeux de société sont brassés : un enfant de grande section peut jouer au Puissance 4 avec un élève de CE2. Ainsi, tous les enfants de l'école se connaissent.

🕒 Le quart d'heure final de l'APC renforce le sentiment d'appartenance à l'école et de projets menés collectivement.

🕒 Avant le COVID, plusieurs personnes retraitées s'engageaient dans l'école en participant au temps de jeux de société de 13h30 à 14h15. La pandémie a stoppé cet élan et nos « papis – mamies » comme nous les appelions ont vieilli... Si des personnes souhaitent prendre le relais, elles sont les bienvenues.